

Date de convocation : 15 janvier 2013

Présents : Patricia DEMARLE - Catherine MAIGNAN - Marie-Hélène MARECHAL - Nathalie BOSVIEL - Antoine BORNOT - Maurice GALLET - Guy LACROIX - Christian MERCIER - Jean ROUSSEAU.

Absents excusés :

Absent non excusé : Michel DI MARTINO Emmanuel MILLOT

Secrétaire de séance : Antoine BORNOT

---

## 1) URBANISME :

### a. Point sur les dossiers en cours

#### Permis d'aménager

Demandeur	Nature des travaux
FIDON Nicolas	Lotissement

### b. PLU : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (*Délibération n°1*)

Conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Il est important de rappeler que le débat n'est pas soumis à validation. C'est un document évolutif jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du P.A.D.D. à l'Assemblée :

① Chille : *une identité à préserver, un développement cohérent à organiser en lien avec l'Espace Communautaire Lons-le-Saunier Agglomération et dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien.*

② Chille : *un projet d'aménagement durable du cœur du village à l'ensemble du territoire.*

③ Chille : *un village en harmonie avec l'environnement et l'activité agricole, prenant en compte les risques et nuisances.*

Il précise également que des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont fixés dans le P.A.D.D.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Les orientations générales du P.A.D.D. n'amènent pas de remarques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte que le débat a eu lieu.

## 2) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

### a. Echange de terrains (*Délibération n°2*)

Afin d'agrandir le bois de la Commune situé Au Moulard (bois de la chapelle), il est proposé d'échanger la parcelle actuellement cadastrée AA47b (15a76) appartenant à Mr Compagnon contre la parcelle U61 (11a25) propriété de la commune. Etant précisé que les frais de géomètre seront à la charge de la commune le devis s'élève à 332,49 € TTC. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### b. Repas des aînés

Il est fixé au 24 mars 2013.

c. Acquisition d'un bâtiment (*Délibération n°3*)

Mr et Mme Daniel Marechal proposent de vendre à la commune un bâtiment à usage de remise cadastré AA103 au village. Le conseil municipal prendra une décision ultérieurement après l'étude des diverses possibilités sur la destination de ce bâtiment.

*Séance levée à 22h15*

Le Secrétaire de séance,